

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 JANVIER 2012**

**Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2012**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 janvier 2012**

**N° 12-01-03**

**OBJET :**  
**Acompte sur subvention –**  
**Année 2012**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2012**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Ennemonde MURGUE à Gérard ESCALES – Frédéric PAILLAS à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève NIGAY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-03



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ACOMPTE SUR SUBVENTION : ANNEE 2012**

Monsieur Philippe DENIS, Conseiller Délégué aux finances, propose d'allouer un acompte sur les subventions de fonctionnement 2012 à l'Association des Familles de Saint-Galmier : Centre de Loisirs Sans Hébergement

En effet, les subventions 2012 n'étant adoptées que lors du vote du budget primitif et afin que cette association puisse notamment régler ses charges salariales, il est proposé un montant de 20 000 € (vingt mille euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** le montant de l'acompte sur subvention de fonctionnement 2012 à 20 000,00 € pour l'Association des Familles de Saint-Galmier : CLSH.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 17 janvier 2012.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-03